



Traité Chabbath

Michna 9 - Chapitre 1

אמר רבן שמעון בן גמליאל, נהוגין היו בבית אבא שנותניין כל' לבן שליהם לכובס נוכרי, שלושת ימים קודם שבת. ושווין אלו ואלו, שטועני בקורת בית הבד, ובעיגולי הגת

Rabban Chimon ben Gamliel a dit : c'était l'usage, dans la maison de mon père, de donner le linge blanc au blanchisseur non-Juif, trois jours avant Shabbat.

Et ceux-ci et ceux-là (Beth Hillel et Beth Chamaï) sont d'avis unanime pour dire : on a le droit de placer la poutre du pressoir à olives [sur des olives écrasées] et les planches circulaires du pressoir à vin [sur les raisins écrasés] (avant Shabbat, même si de l'huile ou du jus de raisin coule pendant Shabbat).

Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.



Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions